



L'enquête Violences et Rapports de Genre

Premiers résultats sur les violences sexuelles

<http://virage.site.ined.fr/>

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016

CONFÉRENCE DE PRESSE

Plan de la présentation



- Objectifs généraux de l'enquête Virage
- Les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois
- Les violences sexuelles au cours de la vie

L'équipe de recherche

Christelle Hamel, sociologue, Institut national d'études démographiques , co-responsable de l'Unité de recherche « Démographie, genre et sociétés »,

Elizabeth Brown, démographe, Université Paris 1 et Institut national d'études démographiques,

Alice Debauche, sociologue, Université de Strasbourg et Institut national d'études démographiques,

Amandine Lebugle, démographe, Institut national d'études démographiques,

Tania Lejbowicz, statisticienne, Institut national d'études démographiques,

Magali Mazuy, démographe, Institut national d'études démographiques,

Amélie Charruault, démographe, Institut de démographie de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne (Idup), Caisse Nationale des allocations familiales (Cnaf) et Institut national d'études démographiques,

Sylvie Cromer, sociologue, Université Lille 2 et Institut national d'études démographiques,

Justine Dupuis, démographe, Institut national d'études démographiques.

Et les contributrices et contributeurs de l'équipe Virage :

http://virage.site.ined.fr/fr/qui_sommes_nous/

Avec l'appui du service des enquêtes et des sondages.

Présentation de l'enquête Virage

A decorative graphic occupies the bottom half of the page. It features a solid grey rectangular background. On the right side of this rectangle, there are several concentric, semi-circular arcs in varying shades of grey, creating a sense of depth and movement, reminiscent of a stylized horizon or a series of ripples.

Pourquoi réaliser cette nouvelle enquête ?



- Virage : une **initiative de l'Ined**, démarrée en 2010
- Besoin de connaissances sur les violences subies exprimé par les pouvoirs publics, les associations, les instances internationales
- Actualiser et approfondir les données issues de **l'Enveff, réalisée en 2000**
- Compléter les données produites par l'enquête Cadre de vie et sécurité
- Se placer dans les **standards internationaux** de mesure des violences fondées sur les rapports de genre (**Gender-based Violence**)

L'enquête Virage est une initiative de l'Ined. La conception de ce projet a démarré en 2010 par la synthèse des enquêtes réalisées en France et en Europe sur les violences subies par les femmes et les enquêtes de victimation (Hamel, *Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes*, Document de travail n° 212, Ined. http://virage.site.ined.fr/fr/publications/documents_de_travail/, 2014)

En lançant cette grande opération de recherche statistique, nous voulions **répondre aux besoins de connaissance exprimés par les pouvoirs publics, la société civile et les instances internationales**, comme l'Organisation mondiale de la santé ou encore l'Union européenne qui invite ses États membres à produire régulièrement des données statistiques sur les « gender-based violence » ou violences fondées sur les inégalités de genre, comme l'indique la convention dite d'Istanbul (sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique), dont la France est signataire depuis 2011.

D'un point de vue scientifique, l'enquête s'est fixé trois objectifs :

- **Actualiser et approfondir les résultats de l'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes**, réalisée en 2000 par l'Institut de démographie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Jaspard *et al.*, *Les violences envers les femmes en France*, La documentation française, 2003). Le questionnaire de l'enquête Virage est par conséquent ~~très~~ proche de celui de l'Enveff afin de permettre des comparaisons et mesurer les évolutions dans le temps. Pour autant, il comporte de nombreuses innovations.
- **Comparer les résultats produits sur les violences avec ceux issus de l'enquête annuelle Cadre de vie et sécurité (CVS)**, réalisée par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et par l'Institut national des études statistiques et économiques (Insee). Cette enquête barométrique produit une mesure des atteintes aux personnes et aux biens. Son questionnaire comprend donc moins de questions que l'enquête Enveff ou que l'enquête Virage sur les violences subies par les personnes. CVS mesure l'insécurité (vol, cambriolage, nuisance dans le quartier, opinion sur l'insécurité), et comporte quelques questions sur les violences physiques et sexuelles subies par les personnes. Virage mesure

uniquement les violences subies par les personnes. CVS est réalisée auprès des deux sexes, Virage aussi, à la différence de l'Enveff, qui n'interrogeait que les femmes. L'enquête Virage a donc aussi pour caractéristique d'étendre son interrogation à la population masculine.

- **Produire en France une mesure des violences à l'encontre des femmes conforme aux standards scientifiques internationaux édictés par la division statistique de l'ONU.** Virage est la seule enquête en France aujourd'hui qui répond à ces critères de qualité scientifique de mesure des violences de genre.

Nos axes de recherche



- La violence est une réalité **protéiforme** : verbale, psychologique, économique, administrative, physique, sexuelle
- Impacts différents selon les **contextes** : études, travail, espaces publics, couple, ex-conjoint-e, famille et proches
- Établir des typologies des situations de violences selon **le degré de gravité** : cumul, répétition et ancienneté
- Faire ressortir la diversité des situations des personnes victimes, notamment selon le sexe : **perspective de genre**
- Pour adapter la prévention et l'accompagnement à chacun des deux sexes et aux contextes.

La violence est une réalité protéiforme dont nous avons voulu décrire la complexité, en prenant en considération la diversité des formes qu'elle recouvre (violences verbales, psychologiques, administratives, économiques, physiques, sexuelles...), mais aussi en tenant compte des contextes où elle se produit : les études, le travail, les espaces publics, les relations de couple (y compris après séparation), ou la famille et les relations avec les proches.

L'enquête Virage considère également que toutes les situations de violence ne sont pas équivalentes en gravité et se donne pour objectif de construire une typologie des situations de violence selon leur degré de gravité, la fréquence des actes, leur cumul et leur ancienneté.

La construction de cette typologie permettra de distinguer la situation des personnes victimes entre elles, et en particulier d'établir dans quelle mesure les violences subies par les femmes et les hommes se ressemblent ou se distinguent. Elle comparera encore les situations des personnes selon le sexe des victimes et le sexe des auteur.e.s. En cela, l'enquête se situe dans une perspective d'analyse, dite perspective de genre, qui permettra d'établir dans quelle mesure les violences relèvent des rapports de pouvoir entre femmes et hommes, mais aussi de prendre en considération l'expérience masculine des violences subies.

L'objectif est de produire des analyses en vue d'adapter la prévention des violences et l'accompagnement des victimes selon cette diversité de situations.

Le protocole d'enquête



- 27 268 enquêté.e.s, âgé.e.s de 20 à 69 ans
- Echantillon représentatif de la population en ménage ordinaire (hors institutions) en France métropolitaine
- Un questionnaire d'1 heure passé par téléphone
- 67 enquêtrices et 43 enquêteurs de l'institut de sondages MV2
- 9 mois de collecte : février à novembre 2015
- Une information systématique sur l'aide aux victimes : 3919 et 08Victimes

L'enquête a été réalisée auprès de 27 268 enquêté.e.s, âgé.e.s de 20 à 69 ans. Nous tenons à les remercier pour la confiance qu'ils ont accordée à notre équipe. Cet échantillon est représentatif de la population vivant en ménage ordinaire, en France métropolitaine. Il exclut donc, comme la quasi-totalité des enquêtes, les personnes vivant en institutions (maison de retraite, maison de soins, prison, centre d'hébergement d'urgence ou de réinsertion sociale). Le questionnaire, d'une heure en moyenne, a été passé par téléphone.

L'enquête a été présentée aux personnes enquêtées comme une « Recherche scientifique sur les modes de vie, la santé et les situations d'insécurité », conformément à l'autorisation que nous avons obtenue de la Commission nationale Informatiques et libertés. Afin d'établir une relation de confiance avec l'interviewé.e, le questionnaire démarre effectivement par le recueil d'informations générales sur les caractéristiques sociodémographiques des enquêté.e.s et de leurs conjoint.e.s (âge, emploi, niveau de qualification, logement...), sur leurs conditions de vie pendant leur jeunesse et d'informations sur leur état de santé.

Le questionnaire n'aborde les violences subies que dans un second temps, en commençant par les douze derniers mois dans le cadre des études, du travail, des espaces publics et d'une relation de couple, actuelle ou passée. Viennent ensuite les violences subies au cours de la vie, que ce soit dans ou en dehors du cadre familial.

La collecte a été réalisée par l'institut de sondage MV2. Une équipe mixte de 110 enquêtrices et enquêteurs (67 femmes et 43 hommes), accompagné.e.s par 5 écoutant.e.s, et 2 superviseur.e.s ont assuré la passation des questionnaires. Chacun.e a reçu une formation de 4 jours et demi. Pour assurer la représentativité de l'échantillon et se donner la possibilité de contacter tous les profils de personnes possibles, les appels étaient passés en semaine de 10h à 21h (en 2 équipes, avant et après 17h) et le samedi de 10h à 17h.

Compte tenu du caractère sensible du thème de l'enquête, un accompagnement collectif et individuel a été mis en place pour soulager les enquêtrices et enquêteurs de la charge émotionnelle du recueil des situations de violence, par la présence quotidienne de l'équipe Virage. Des debriefings collectifs ont été mis en place toutes les semaines permettant d'exprimer toute

difficulté liée à l'enquête et de partager les techniques de travail. Les enquêtrices et enquêteurs pouvaient venir nous parler individuellement après chaque entretien sur demande. Une psychologue était à leur disposition sur la base du volontariat.

À la fin du questionnaire, une information systématique a été délivrée aux personnes enquêtées, que celles-ci aient déclaré ou non des violences. Aux femmes, nous avons indiqué le 3919, numéro vert national d'écoute pour les violences faites aux femmes, et aux hommes le numéro vert national 08Victimes du ministère de la Justice (soit le 08 842 846 37 : 08 + à chaque lettre correspond un chiffre sur le clavier du téléphone).

Mesurer les violences sexuelles

Comment interroger sur les violences sexuelles ?



- Terminologie dans les enquêtes antérieures (depuis 1992)
 - Attouchements forcés, tentatives de rapport forcé, rapports sexuels forcés
 - Auto-classement dans ces catégories prédéfinies
- Ne jamais utiliser les termes génériques « viol » ou « agression »
- Pas de reprise mot à mot des définitions juridiques
- Virage
 - Se rapprocher des catégories juridiques
 - Décrire des actes le plus précisément possible
 - Mieux inclure les violences subies par les hommes

En France, la première mesure quantitative des violences sexuelles remonte à l'enquête Analyse des Comportements Sexuels en France (ACSF) de 1992 (Bozon, 1993). Pour produire une mesure des agressions sexuelles, le parti-pris méthodologique – repris dans les enquêtes suivantes – était d'interroger les personnes en formulant des questions devant être comprises de façon identiques par toutes et tous. Les définitions juridiques n'étaient ainsi pas reprises mot à mot, car leur technicité pose la difficulté de la (re)connaissance des actes qu'elles recouvrent. Les termes génériques comme « viol », « agression sexuelle » ou « harcèlement sexuel », ne sont donc pas non plus utilisés dans les questionnaires, en raison de la trop grande variabilité des représentations qu'en ont les individus.

Dans ces enquêtes, il était demandé aux personnes interrogées si elles avaient déjà subi des « rapports sexuels imposés par la contrainte » (ACSF) ou des « rapports sexuels forcés » (ou tentatives) ou des « attouchements forcés » (Baromètre Santé, 2000 ; Enveff, 2000 ; CSF, 2006 ; CVS 2010-2015).

En cas de réponse positive, les enquêté.e.s étaient invité.e.s à auto-classer dans l'une ou l'autre de ces catégories l'acte subi (« rapports forcés », « tentatives de rapport forcé » ou « attouchements forcés »).

Mais comment l'expression « rapports sexuels forcés », utilisée pour définir les situations de viol, est-elle vraiment comprise ? Recouvre-t-elle toutes les situations juridiquement qualifiables de viol ? Il est vraisemblable que femmes et hommes en aient une perception différente, d'autant que cette formulation a initialement été conçue pour interroger les femmes. Il est possible que les situations de viols subies par les hommes puissent être difficiles à déclarer à travers cette formulation (par exemple un viol par intromission d'un objet dans l'anus dans le cadre d'un bizutage est-il pensé comme un « rapport sexuel »?).

Le parti pris méthodologique de l'enquête Virage est à la fois de reprendre les grands principes posés par les enquêtes précédentes, mais aussi d'aller plus loin, en se rapprochant des catégories juridiques, par une description plus précise et plus fine des actes subis.

Une seule question différente selon le sexe



- Au cours des 12 derniers mois...
 - **Question 1, pour les femmes** : « Quelqu'un a-t-il, contre votre gré, touché vos seins ou vos fesses, vous a coincée pour vous embrasser, s'est frotté ou collé contre vous ? »
 - Réponse en nombre de fois
 - **Question 1, pour les hommes** : « Quelqu'un s'est-il, contre votre gré, frotté ou collé contre vous ? »
 - Réponse en nombre de fois
- Juridiquement, ces actes sont des agressions sexuelles

Plusieurs questions ont été posées pour enregistrer les violences sexuelles. Nous ne présentons pas dans ces premiers résultats celles qui concernent le harcèlement sexuel.

La première question, ci-dessus, concerne des attouchements autres que les attouchements du sexe. Il s'agit de la seule question qui est formulée différemment pour les femmes et les hommes dans le questionnaire, car, au moment des tests, de nombreux hommes ne l'avaient pas comprise comme pouvant faire référence à une agression sexuelle. La formulation a été modifiée.

Pour les femmes, la formulation inclut plus d'actes que pour les hommes : attouchements forcés des seins et des fesses, être embrassée de force.

Pour les femmes comme pour hommes, nous parlons de pelotage pour les actes correspondant au fait que quelqu'un se frotte ou se colle contre elles ou eux de façon insistante et non-désirée. Cette première question a été posée dans tous les contextes de vie, sauf dans le cadre du couple.

L'ensemble de ces actes correspond juridiquement à des agressions sexuelles.

Deux questions identiques pour les deux sexes



- **Question 2, pour les deux sexes :** « Vous a-t-on forcé.e à faire ou à subir des attouchements du sexe, a-t-on essayé ou est-on parvenu à avoir un rapport sexuel avec vous contre votre gré ? »
 - Liste d'actes lue, à sélectionner par l'enquêté.e, puis nombre de fois
 - **Question 3, pour les deux sexes :** « Vous a-t-on forcé.e à d'autres actes ou pratiques sexuels ? »
 - Liste d'actes lue, à sélectionner par l'enquêté.e, puis nombre de fois
- Se rapprocher des catégories juridiques

Les deux autres questions, présentées ci-dessus, ont été posées de façon identique aux femmes comme aux hommes.

La première reprend les formulations classiques des enquêtes précédentes, tandis que la seconde vise à capter des actes pouvant constituer des violences sexuelles mais que les personnes n'auraient pas déclaré lors de la question précédente, ne les considérant pas comme des rapports sexuels ou des attouchements du sexe.

En cas de réponse positive à l'une de ces deux questions une série d'agissements était énoncée et l'enquêté.e devait indiquer le ou les actes subis. Ce dispositif permet de reclasser ensuite dans les catégories juridiques les actes mentionnés, indépendamment de la façon dont les individus les auraient eux-mêmes qualifiés. Ainsi, les classements opérés ne dépendent pas des représentations des personnes interrogées.

Le classement des actes des questions 2 et 3



<i>Si femme</i> Une pénétration du sexe ou de l'anus par le sexe <i>Si homme</i> Une pénétration de l'anus par le sexe (<i>que vous avez subie</i>) <i>Si femme</i> Une pénétration du sexe ou de l'anus par les doigts ou un objet <i>Si homme</i> Une pénétration de l'anus par les doigts ou un objet (<i>que vous avez subie</i>) Une pénétration de la bouche par le sexe (<i>fellation forcée</i>) Autre rapport sexuel avec un tiers	Viol
Une tentative de pénétration de la bouche par le sexe (<i>tentative de fellation forcée</i>) <i>Si femme</i> Une tentative de pénétration du sexe ou de l'anus <i>Si homme</i> Une tentative de pénétration de l'anus	Tentative de viol
Des attouchements du sexe que vous avez subis (<i>y compris avec la langue</i>) <i>Si femme</i> Des attouchements du sexe que vous deviez faire <i>Si homme</i> Des attouchements du sexe que vous deviez faire (<i>y compris avec la langue</i>) <i>Si femme</i> [Être forcé à] montrer vos seins, votre sexe, vous dénuder <i>Si homme</i> [Être forcé à] montrer votre sexe, vous dénuder <i>Si homme</i> Une pénétration que vous deviez faire	Autres agressions sexuelles
[Être forcé à] visionner des films pornographiques [Être forcé à] être filmé.e lors d'un rapport sexuel [Être forcé à des] pratiques sado-masochistes [Être forcé à des] pratiques échangistes [Être forcé à la] prostitution Autre	Catégorie à déterminer selon le contexte

Le tableau ci-dessus présente les actes listés pour préciser les réponses aux deux dernières questions et la façon dont nous les avons classés au regard des définitions du code pénal.

Selon le code pénal « constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. » (art. 222.22 CP).

Est qualifié de viol « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise » (art. 222.23 CP). Cette définition du viol inclut la pénétration du sexe, de l'anus ou de la bouche, et s'applique quel que soit le sexe de la victime. Autrement dit, une fellation forcée est un viol, de même qu'une pénétration du sexe avec les doigts ou un objet, or cet aspect de la définition légale du viol est peu connue de la population.

Le viol et la tentative de viol constituent des crimes jugés en Cour d'assises. Les agressions sexuelles autres que le viol et sa tentative sont des délits jugés au tribunal correctionnel.

Notons que ces formulations n'incluent pas le harcèlement sexuel, puisque celui-ci peut avoir une nature verbale, comme des propos salaces, des questions intrusives sur la vie privée, ou consister en des attouchements de parties du corps autres que le sexe, les seins ou les fesses, comme par exemple les genoux, la taille, la nuque, ou encore consister en l'envoi d'images pornographiques... Les questions sur le harcèlement sexuel feront l'objet d'une analyse ultérieure. Il en est de même de l'exhibitionnisme.

Tous les résultats que nous présentons dans ce document excluent donc le harcèlement sexuel et l'exhibitionnisme.

Les violences sexuelles au cours des 12 derniers mois



12 mois : des agressions sexuelles nombreuses



Catégorie juridiques	Femmes		Hommes	
	%	Nombre	%	Nombre
Viol et tentative de viol	0,31	62 000	0,01	2 700
<i>Viol</i>	<i>0,26</i>	<i>52 400</i>	<i>0,01</i>	<i>2 700</i>
<i>Tentative de viol</i>	<i>0,18</i>	<i>36 900</i>	<i>< 0,01</i>	<i>1 100</i>
Autre agression sexuelle	2,76	553 000	0,97	185 000
<i>Si femme : Dont « attouchement des seins et des fesses, baisers forcés et pelotage »</i>	<i>2,61</i>	<i>522 700</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Si homme : Dont « pelotage »</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,90</i>	<i>171 200</i>
<i>Dont « attouchements du sexe »</i>	<i>0,29</i>	<i>58 500</i>	<i>0,07</i>	<i>12 700</i>
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e	0,05	9 900	0,08	15 500
Toutes violences sexuelles	2,90	580 000	1,03	197 000

Au cours des 12 derniers mois, 2,90 % des femmes et 1,03 % des hommes de 20 à 69 ans ont été victimes de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme), soit 580 000 femmes et 197 000 hommes.

Le nombre annuel de personnes de 20 à 69 ans victimes d'au moins un viol ou une tentative de viol est de 62 000 femmes et 2 700 hommes. Parmi elles, 27 600 femmes et 1 100 hommes cumulent au moins un viol et une tentative de viol.

Le nombre annuel de personnes victimes d'autres agressions sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme) est de 553 000 femmes et 185 000 hommes. Parmi ces personnes,

- les attouchements du sexe sont déclarés par 11 % des femmes et 7 % des hommes ;
- les attouchements des seins ou des fesses, baisers forcés et pelotage (ou pelotage pour les hommes), sont déclarés respectivement par 95 % d'entre elles et 93 % d'entre eux.

12 mois : comparaison des estimations avec les enquêtes Enveff et CVS (population de 20-59 ans)



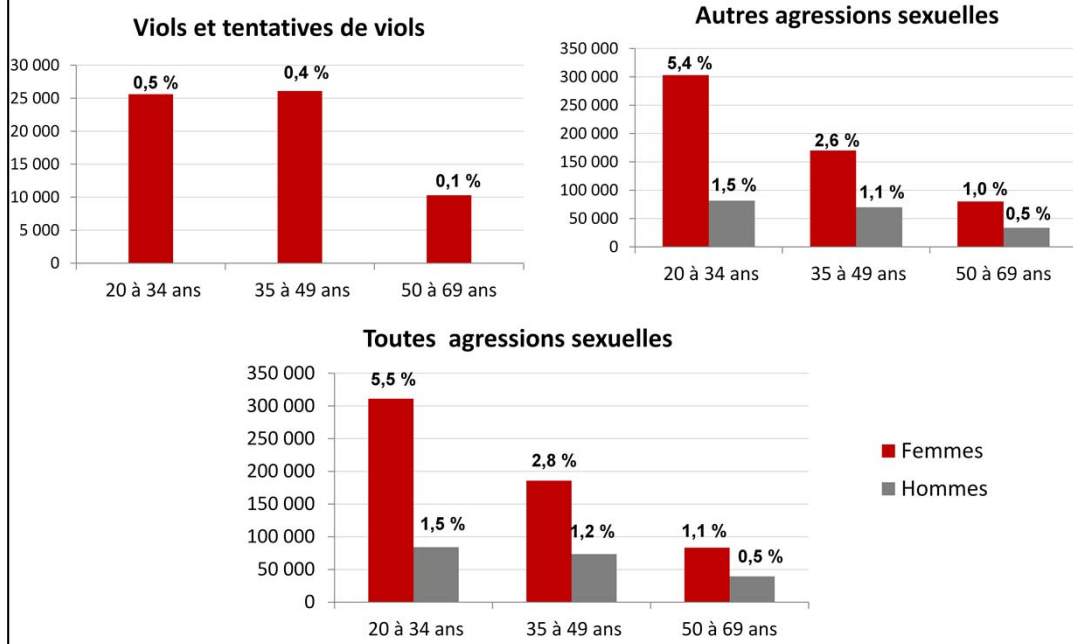
Catégories juridiques	Femmes					
	Virage - 2015		Enveff - 2000		CVS – 2010-2015	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Viol et tentative de viol	56 000	0,3	80 000	0,5	70 600	0,4
Autre agression sexuelle	527 000	3,2	560 000	3,5	458 100	2,8
Toute agression sexuelle	554 000	3,4	560 000	3,5	500 300	3,1
	Hommes					
	Virage - 2015		Enveff - 2000		CVS – 2010-2015	
	Effectif	%	-	-	Effectif	%
Viol et tentative de viol	2 200	0,01	-	-	10 900	0,1
Autre agression sexuelle	181 000	1,1	-	-	120 900	0,8
Toute agression sexuelle	192 000	1,2	-	-	126 400	0,8

À tranche d'âge identique, la proportion de femmes victimes de viols et tentatives de viol dans l'enquête Virage est légèrement inférieure à celle des enquêtes Enveff et Cadre de vie et sécurité. La proportion d'autres agressions sexuelles est comprise entre celles de CVS et d'Enveff, mais globalement les ordres de grandeur sont similaires.

Pour les hommes, l'écart entre les résultats de Virage et de CVS est bien plus important. La proportion d'hommes ayant subi un viol ou une tentative est 7 fois inférieure dans l'enquête Virage (0,014) à celle de l'enquête CVS, mais les autres agressions sexuelles sont presque 1,5 fois plus fréquentes dans Virage.

Le mode d'enregistrement des violences de l'enquête Virage, qui évite les biais dus à l'auto-classement dans les catégories de « rapports forcés », « tentatives de rapport forcé » ou « attouchements », explique cette moindre proportion de viols chez les hommes. Le classement selon les catégories juridiques est opéré a posteriori.

12 mois : plus de violences sexuelles aux jeunes âges



Au cours des douze mois, les agressions sexuelles – toutes catégories juridiques confondues –, mais aussi les « autres agressions » que le viol et la tentative de viol – sont nettement plus fréquentes aux jeunes âges pour les femmes comme pour les hommes, bien que ces derniers connaissent des risques nettement moindres.

Entre 20 et 34 ans, une femme sur vingt est victime d'au moins une agression sexuelle dans l'année, soit cinq fois plus qu'entre 50 et 69 ans. Mais les femmes les plus âgées n'échappent pas aux violences : 1 % d'entre elles rapportent au moins un fait au cours des douze derniers mois.

La proportion des femmes victimes de viols et tentatives de viol évolue peu entre 20 et 50 ans et ne baisse sensiblement qu'au-delà de 50 ans.

12 mois : les agressions sexuelles dans les espaces de vie privés ou publics



Espace de vie	Femmes		Hommes	
	% de victimes sur un an	Effectif de victimes sur un an	% de victimes sur un an	Effectif de victimes sur un an
Famille et proches	0,1	20 000	< 0,1	5 000
Etudes ⁽¹⁾	1,8	24 000	1,6	18 000
Couple	0,3	41 000	0,2	22 000
Ex-conjoint.e	0,2	25 000	< 0,1	4 000
Travail ⁽²⁾	1,0	128 000	0,5	68 000
Espaces publics et autres	1,9	381 000	0,5	90 000
Tous espaces de vie	2,9	580 000	1,0	197 000

(1) Parmi les personnes en études

(2) Parmi les personnes en emploi

Les proportions de personnes victimes de violences sexuelles – hors harcèlement et exhibitionnisme – sont calculées parmi les personnes concernées dans chaque espace, c'est-à-dire, sur l'ensemble de la population pour la famille, les espaces publics et autres, sur les personnes ayant été en étude au cours des douze derniers mois dans « études », sur celles ayant été en emploi dans les douze derniers mois pour « travail » et sur celles qui ont été en couple (cohabitant ou non) dans les douze derniers mois pour « couple » ou qui ont été en contact avec un ex-partenaire dans les douze derniers mois pour « ex ».

Les espaces publics entendus au sens large – y compris les relations avec des professionnels – sont le principal cadre des agressions sexuelles au cours des douze derniers mois pour les femmes (381 000 victimes par an). Il s'agit essentiellement d'« autres agressions » (que le viol et la tentative) et les agresseur.e.s sont très souvent des personnes connues (95% des cas). Dans ces espaces publics, les hommes sont 4 fois moins souvent agressés que les femmes.

Viennent ensuite les cadres des études et du travail. Ici encore, il s'agit rarement de viols et tentatives (jamais pour les hommes).

Dans les études, les agresseur.e.s sont avant tout d'autres élèves ou étudiants : 2 sur 3 pour les femmes et presque tous pour les hommes.

Au travail, les femmes sont près d'1 fois sur 2 victimes de client.e.s ou d'usagers, 1 fois sur 4 de supérieur.e.s et aussi 1 fois sur 4 de collègues. Les hommes sont agressés 1 fois sur 2 par des collègues et 1 fois sur 3 par des usagers.

Dans ces trois espaces, les agresseur.e.s des femmes sont plus de 9 fois sur dix des hommes. Parmi les agresseurs des hommes, un homme est présent plus de 3 fois sur dix (plus d'une fois sur deux dans les espaces publics).

L'espace « conjugal » (conjoint.e, ex-conjoint.e, petit.e ami.e) est celui où les femmes sont le plus victimes de viols (0,17%) et de tentatives de viol (0,14%). Les autres agressions sexuelles y semblent peu fréquentes parce que la question sur les attouchements des seins, des fesses, les baisers forcés et le pelotage n'a pas été posée ici.

12 mois : gravité et répétition des faits, des logiques différentes entre femmes et hommes

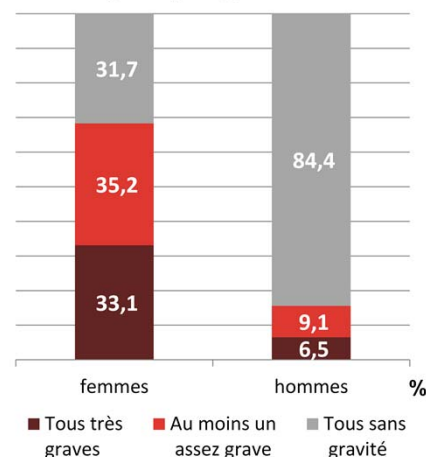


Exemple des attouchements des seins, des fesses, baisers forcés et du pelotage (études, travail, espaces publics)

Répétition des faits au cours de l'année dans l'ensemble de ces trois espaces :

- Femmes : 4 à 5 faits sur 10 sont répétés
- Hommes : 5 à 6 faits sur 10 sont répétés

« ce fait était-il très grave/assez grave/pas grave ? »



Au-delà de la fréquence et du contexte, l'expérience des violences sexuelles diffère aussi entre femmes et hommes lorsque l'on observe le caractère répété ou non de ces violences et la gravité ressentie par les enquêté.e.s.

Dans le contexte du travail, des études, des espaces publics et autres, les attouchements des seins, des fesses, baisers forcés, et le pelotage se sont répétés deux ou plusieurs fois pour près de la moitié des femmes (5 faits déclarés sur 10 au travail) et le pelotage pour plus de la moitié des hommes (6 faits sur 10 dans les études).

Dans ces trois espaces, plus de 8 hommes sur 10 ne jugent aucun des actes de pelotage comme grave, alors que deux tiers des femmes considèrent les attouchements corporels, baisers forcés et pelotage comme graves ou très graves.

La gravité déclarée des faits semble liée à leur répétition pour les femmes et beaucoup moins pour les hommes.

Les violences sexuelles au cours de la vie



Les victimes au cours de la vie



Catégorie juridique	Femmes	Hommes
Viol	3,3%	0,5%
Tentative de viol	2,5%	0,5%
Autre agression sexuelle	13,8%	3,7%
Autre acte ou pratique sexuel.le forcé.e	0,7%	0,3%
Toutes violences sexuelles	14,5%	3,9%

Les viols concernent une femme sur 30 (3,3 %) et un homme sur 200 (0,5 %) ; les femmes sont près de 7 fois plus victimes de viols que les hommes.

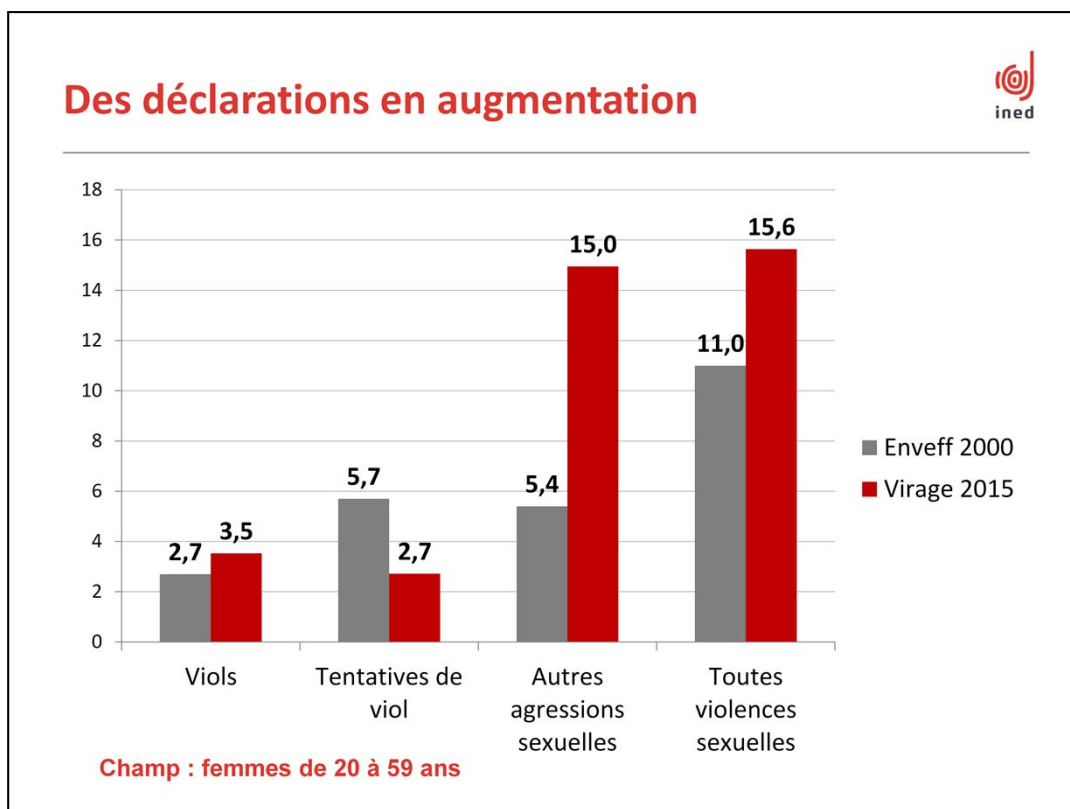
Les tentatives de viols sont déclarées par 2,5 % des femmes de 20 à 69 ans et 0,5 % des hommes.

Les autres agressions sexuelles concernent 13,8 % des femmes et 3,7 % des hommes. Ces agressions sont des attouchements du sexe qu'elles ou ils subissent ou doivent faire, ainsi que des attouchements des seins et des fesses, des baisers forcés et du pelotage pour les femmes, du pelotage uniquement pour les hommes.

Les autres actes ou pratiques sexuel.le.s forcé.e.s enregistré.e.s dans l'enquête sont minoritaires.

Les différentes formes de violences sexuelles peuvent être cumulées au cours de la vie. Plusieurs actes relevant de catégories différentes peuvent se produire au cours de la même agression, et une part des victimes a déclaré plusieurs agressions au cours de la vie.

Au total, une femme de 20 à 69 ans sur 7 (14,5 %) est victime de violences sexuelles – hors harcèlement et exhibitionnisme – au cours de la vie ; un homme sur 25 (3,9 %) a vécu de telles violences. Les femmes sont 3,7 fois plus victimes que les hommes de violences sexuelles.



L'Enveff, réalisée en 2000 suivant un protocole assez proche de Virage, constitue une référence temporelle à laquelle nous avons comparé nos résultats. Dans cette enquête, les femmes classaient elles-mêmes les actes subis entre « rapports sexuels forcés », « tentatives de rapport forcé » et « attouchements ». Virage opère un classement a posteriori à partir de la description détaillée des actes.

Nous présentons ici les résultats de Virage pour la même classe d'âge qu'Enveff, soit les femmes de 20 à 59 ans, afin d'être comparables.

Les viols sont déclarés un peu plus souvent dans Virage (3,5 % vs. 2,7 %).

Les tentatives de viol sont moins fréquentes dans Virage que dans l'Enveff. Ceci s'explique notamment par le protocole de classement des actes. L'autoclassement par les enquêtées de l'Enveff repose sur une appréciation par la personne victime de l'intention de l'auteur.e. La peur ressentie lors de l'agression peut conduire à la vivre plutôt comme une tentative de viol que comme une agression sexuelle. Il est ainsi fort probable qu'un certain nombre de faits enregistrés comme des tentatives de viols dans l'Enveff l'ait été en tant qu'autres agressions sexuelles dans Virage. Ces écarts de classement expliquent une part de la forte progression des autres agressions sexuelles entre l'Enveff et Virage.

Sur l'ensemble des faits de violences sexuelles (hors harcèlement et exhibitionnisme), on observe une augmentation sensible des déclarations (11 % vs. 15,6 %). Cette augmentation ne peut être attribuée à une augmentation des faits. Il est en effet probable que les femmes déclarent plus facilement les violences sexuelles subies en 2015 qu'en 2000. On ne peut pas non plus écarter des différences dans les perceptions de la violence : des faits qui n'étaient pas perçus comme des violences par les femmes enquêtées dans l'Enveff le seraient par les femmes enquêtées dans Virage.

Finalement, on peut conclure à une augmentation des déclarations depuis 2000.

Les violences par espaces de vie



Espace de vie	Viols et tentatives de viol		Toutes violences sexuelles	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Famille et proches	1,61	0,32	5,00	0,83
Etudes	0,20	0,04	1,38	0,49
Couple (1)	1,39	0,03	1,91	0,31
Travail	0,06	0,00	1,79	0,57
Espaces publics et autres	0,90	0,27	7,85	2,19
Tous les espaces de vie	3,72	0,61	14,47	3,94

(1) Y compris ex-conjoint.e

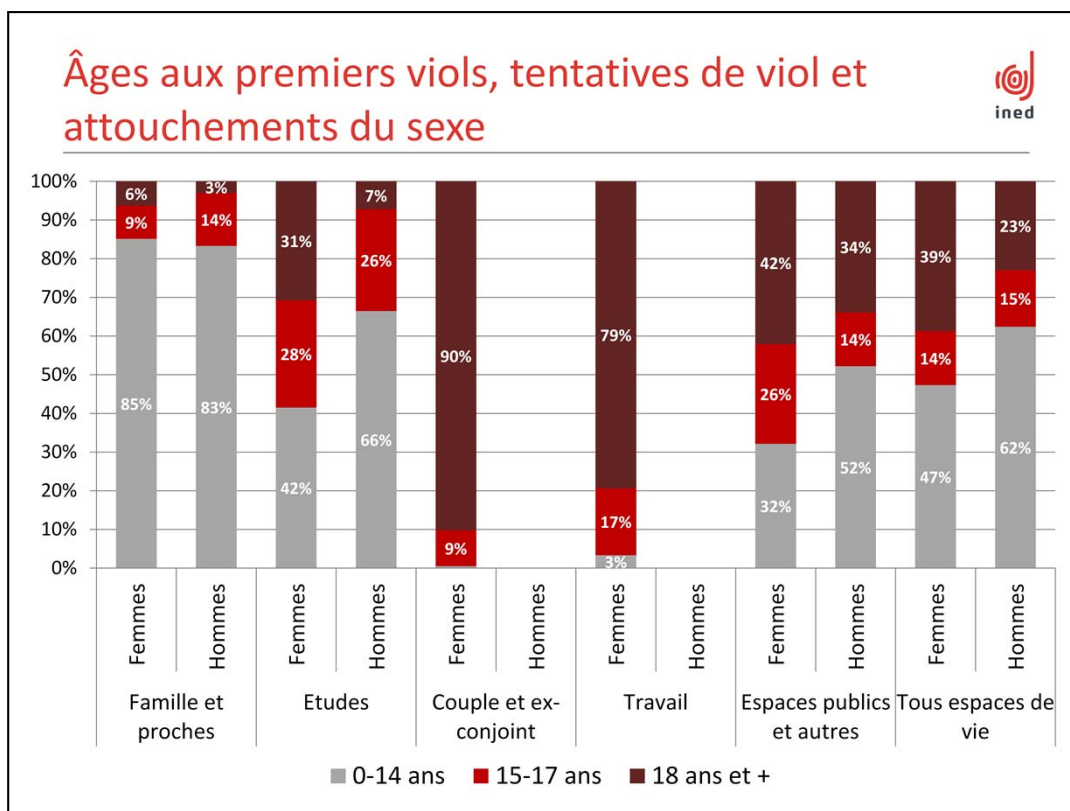
Le tableau présente les proportions de personnes victimes d'au moins un viol ou d'une tentative de viol au cours de la vie et les proportions de personnes victimes de violences sexuelles par sexe et par espace de vie.

La famille et les relations avec les proches constituent un espace de victimation majeur pour les femmes comme pour les hommes. 5 % des femmes de 20 à 69 ans et 0,83 % des hommes déclarent y avoir subi au moins une forme de violence sexuelle. 1,61 % des femmes y ont vécu au moins un viol ou une tentative, et 0,32 % des hommes. Plus de la moitié des viols et tentatives déclarés par les hommes se sont produits dans ce contexte.

L'espace du couple, y compris les relations avec un.e petit.e ami.e ou un.e ex-conjoint.e, est un espace où les femmes sont particulièrement confrontées aux viols et aux tentatives de viol puisque 1,39 % des femmes de 20 à 69 ont déclaré avoir vécu au moins une de ces violences dans ce contexte. Les autres agressions sexuelles y sont peu fréquentes : près des trois-quarts des violences déclarées par les femmes dans cet espace sont des viols ou des tentatives de viol.

Les études et le travail sont des espaces où les violences sexuelles au cours de la vie sont relativement peu fréquentes : elles concernent respectivement 1,38 % et 1,79 % des femmes, et environ 0,5 % des hommes. Ces violences sont très majoritairement d'autres agressions sexuelles que le viol ou la tentative de viol : c'est le cas de plus de 85 % des violences sexuelles déclarées par les femmes dans les études et de plus de 95 % des violences déclarées par les femmes au travail.

Les espaces publics regroupent des situations diverses : la rue et les transports, mais aussi les relations avec le voisinage ou avec des professionnels (artisans, médecins, force publique, etc.). C'est un des cadres où les personnes déclarent le plus d'agressions sexuelles : 7,85 % des femmes de 20 à 69 ans et 2,19 % des hommes de 20 à 69 ans, mais proportionnellement, les viols et tentatives de viol y sont moins nombreux que dans les espaces privés.



Le graphique présente les âges aux premières violences pour les viols, tentatives de viols et attouchements du sexe.

Les violences subies dans le cadre de la famille débutent très tôt, pour les femmes comme pour les hommes. 85 % des viols, tentatives de viol et attouchements du sexe se produisent pour la première fois avant les 15 ans de la victime.

Les violences subies dans un cadre scolaire débutent tôt également, 42 % des femmes et 67 % des hommes les ont vécues avant 15 ans. Les femmes, bien plus nombreuses que les hommes à déclarer ces violences, sont aussi plus souvent victimes à l'âge adulte, dans un contexte universitaire.

Les violences subies dans le couple et au travail sont déclarées par trop peu d'hommes pour être représentées sur ce graphique.

Pour les femmes, les violences au sein du couple (petit-ami, conjoint.e ou ex-conjoint.e) commencent pour 10 % d'entre elles avant 18 ans. Les violences au travail sont vécues pour 21 % des femmes avant 18 ans, notamment dans le cadre de stages ou de petits boulots.

Les violences dans les espaces publics et autres, relativement hétérogènes, se produisent après 18 ans pour 42 % des femmes et 34 % des hommes.

De façon générale, on observe une forte concentration des viols, tentatives de viol et attouchements du sexe pendant l'enfance et l'adolescence pour les hommes. Les violences dans les espaces spécifiques à l'âge adulte pour les femmes (couple et travail) sont d'ailleurs très peu fréquemment déclarées par les hommes. Les femmes subissent pour leur part des violences tout au long de la vie : 47 % des viols, tentatives de viol et attouchements du sexe sont subis pour la première fois avant 15 ans, 14 % entre 15 et 17 ans et encore 39 % à 18 ans ou plus.

L'espace de la famille et des relations avec les proches : des violences dès l'enfance



- 85 % des violences débutent avant 15 ans
- Un ou plusieurs hommes agresseurs pour 94 % des femmes victimes et 75 % des hommes victimes
- Des violences répétées pour 2/3 des personnes victimes
- Des modes de contraintes spécifiques : abus de confiance, chantage affectif, chantage économique

L'espace de la famille et des relations avec les proches est un espace de victimation majeur pour les femmes comme pour les hommes. 5 % des femmes et 0,83 % des hommes y ont ainsi vécu une forme de violence sexuelle. Ces violences débutent le plus souvent très tôt : 85 % se produisent avant les 15 ans des femmes et des hommes qui les ont vécues.

94 % des femmes victimes et 75 % des hommes victimes dans le cadre familial ou des relations avec les proches déclarent que ces violences ont été commises par un ou plusieurs hommes. Les autres déclarent que les violences ont été commises par une ou plusieurs femmes, ou par des hommes et des femmes, sans qu'il soit toujours possible, lorsque plusieurs agressions ont été commises dans cet espace, de déterminer le sexe de l'auteur de chaque agression.

Il s'agit de violences répétées pour 2/3 des personnes victimes, et qui peuvent se prolonger sur de très longues périodes, notamment lorsqu'elles commencent à un jeune âge.

Les modes de contraintes évoqués par les personnes victimes sont spécifiques à cet espace : il s'agit de l'abus de confiance, du chantage affectif ou de la culpabilisation ou encore du chantage économique.

Les relations avec un conjoint.e ou ex-conjoint.e : les femmes victimes de viols

- 73 % des femmes victimes dans le couple déclarent au moins un viol ou une tentative
- Des violences qui débutent dès l'adolescence dans les relations avec un.e petit.e ami.e
- Des viols répétés pour 3/4 des femmes victimes
- La force physique mentionnée par deux femmes victimes sur trois, la menace par une femme victime sur deux

Dans les relations avec un.e conjoint.e ou un ex-conjoint.e, les femmes sont particulièrement confrontées aux viols. Quand les femmes déclarent des violences sexuelles dans ce contexte, il s'agit de viols ou de tentatives de viol pour près de trois quarts d'entre elles.

Ces violences peuvent débuter dès l'adolescence, dans le cadre de relations avec un.e petit.e ami.e.

Les viols commis par un.e conjoint.e ou un.e ex sont répétés pour trois quart des femmes qui en sont victimes.

En ce qui concerne les modes de contrainte, la force est mentionnée par deux femmes victimes sur trois et la menace par une femme victime sur deux.

Les espaces publics et autres : des violences tout au long de la vie



- Des situations diverses : rue et transports, voisinage, contacts avec des professionnel.le.s, etc.
- Des violences tout au long de la vie, surtout pour les femmes
- Des agresseur.e.s majoritairement connu.e.s pour les viols, tentatives de viol et attouchements du sexe ; des inconnu.e.s pour les autres attouchements

Les violences vécues dans les espaces publics et autres sont assez hétérogènes et se produisent dans des situations diverses : dans la rue et les transports, mais aussi dans le cadre de relation avec le voisinage ou avec des professionnels.

Ces violences se produisent tout au long de la vie, surtout pour les femmes.

Elles sont commises par des agresseur.e.s majoritairement connus pour les viols, tentatives de viol et attouchements du sexe ; les agresseur.e.s sont souvent des inconnu.e.s quand il s'agit d'autres attouchements.

Ce qu'il faut retenir



Quels enseignements ?



- Mesure précise des violences sexuelles ; informer pour appuyer l'action des pouvoirs publics et des associations
- Les violences sexuelles : pas de baisse depuis 15 ans
- Une femme sur 7 victime au cours de la vie ; un homme sur 25
- Les femmes 6 fois plus souvent victimes de viols et tentatives de viol
- Les hommes principalement victimes pendant la jeunesse
- Les femmes tout au long de la vie et dans tous les espaces de vie

Remerciements



Merci à toutes celles et ceux
qui ont répondu à l'enquête

Merci aux associations
qui ont soutenu l'enquête

Merci à toute l'équipe
de l'institut de sondage MV2

Merci à tous les agents de l'Ined
qui ont participé au projet

Merci aux financeurs
qui nous ont fait confiance



Les financeurs



- Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Ministère de l'intérieur
- Institut national d'études démographiques (Ined)
- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca)
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)
- Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS)
- Centre Hubertine Auclert – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes
- Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
- Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes – Ville de Paris
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)
- Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR)
- Mission de recherche Droit et Justice
- Défenseur des Droits
- Mutualité Française
- Conseil général de l'Essonne
- Conseil général de la Somme
- Conseil général des Bouches-du-Rhône
- Conseil général du Val-de-Marne
- Conseil général de Meurthe-et-Moselle
- Conseil général de Seine-Saint-Denis